



Wallonie

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame TEETAERT-LICOP**, domiciliés **rue de Petit Roeulx 1 à 6230 Obaix**.

Le terrain concerné est situé **rue de Binche 5 à 6230 Obaix** et est cadastré **Obaix (2) section A n° 678H et n° 678D**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation et la démolition du bâtiment existant**.

Le projet déroge au **plan de secteur** destination '**Zone agricole**' ;

Le projet s'écarte du **Schéma de Développement Communal** '**Zones non urbanisables - Agricole**' ainsi que du **Guide Communal d'Urbanisme** : zone '**C1. Aire différenciée des bâtiments ruraux**' et zone '**A5. Aire des constructions en ordre ouvert**' sur les points suivants :

- **Façades** : les baies et ouvertures ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Implantation** : le projet prévoit l'implantation d'une habitation 4 façades ;
- **Recul avant** : le recul avant est supérieur à 8m par rapport à l'alignement ;
- **Emprise au sol** : la largeur du volume principal est supérieure à 10m ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60 % de la superficie au sol du volume principal ;
- **Hauteur** : la hauteur du volume secondaire est supérieure à 4m ;
- **Garage** : celui-ci ne se situe pas au niveau de la voirie.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 ;
- Les samedis de 9h30 à 11h30 (uniquement sur rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie au 071/84.90.65).

L'enquête publique est ouverte le 1^{er}/07/2025 et est clôturée le 15/07/2025.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire **du 01/07/2025 au 15/07/2025**, à l'attention du Collège communal, à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES ou à l'adresse électronique suivante : cadredevie@pontacelles.be.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2025/007**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale de Pont-à-Celles, Service Cadre de Vie, le 15/07/2025 à 9 heures.

Date d'affichage de l'avis d'enquête : **le 26 juin 2025**

A Pont-à-Celles, le 23 juin 2025,

Par le Collège Communal,

Le Directeur général

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN